Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_071_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026**

***L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.***

**Etaient présents :** M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

**Absents ayant donné pouvoir** :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

**Absent :** Madame Ménahèze

**Secrétaire de séance :** Thierry Duranton

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**Nombre de conseillers présents** : 27

**Absent :** 1

**Nombre de pouvoirs** : 5

**Votants** : 32

## 2026-05-28- N°FIN 071/2026 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

### Monsieur le Maire présente le bordereau suivant

Par délibération du 8 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement budgétaire et financier de la commune.

Le règlement budgétaire financier de la commune formalise et précise les principales règles de gestion financière de la commune dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la Ville dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des pôles, directions et services gestionnaires de crédits, et en particulier à la Direction des Finances et a pour but de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

L'article L1612-30 du Code général des collectivités précise qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_071_DEL-DE

Le projet de règlement budgétaire et financier est joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (6 absentions des membres du Groupe Theix-Noyalo pour vous), des membres présents et représentés***

**ADOPTE** le règlement budgétaire et financier joint en annexe de la présente délibération ;

**DONNE TOUT POUVOIR** au maire pour signer tout acte et document en vue d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,



Christian SEBILLE